



Problème voisinage Tapage

Par **INGRIDE13**, le **30/10/2018** à **15:31**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Une voisine du dessous met la musique à fond à n'importe quelle heure que ce soit...a plusieurs reprise les gendarmes me disent qu'ils faut être plusieurs à porter plainte.

Sauf que moi je suis située juste au dessus de cette voisine et que d'autres voisins qui sont situés ailleurs n'entendent pas forcément.

Que puis-je faire ? Puis-je malgré tout porter plainte pour tapage diurne ?

Bien cdlr,

Ingrid

Par **Tisuisse**, le **31/10/2018** à **06:04**

Bonjour,

Vous êtes allé à la brigade de gendarmerie ou au poste de police, voire au commissariat de police ?

Les bleus n'ont pas à refuser le dépôt d'une plainte, ils doivent l'enregistrer puis la transmettre au Parquet qui, lui, décidera de la suite à donner à cette plainte.

Petites questions préalables :

- êtes-vous locataire ou propriétaire de votre logement ?

- cette voisine est-elle locataire ou propriétaire de son logement ?

Selon vos réponses, nous étudierons les autres formalités qui pourront être faites sans passer par la case "justice".

Par **INGRIDE13**, le **31/10/2018** à **12:40**

Bonjour Tissuisse,

Ce problème concerne ma voisine de palier. Oui nous sommes tous locataires et elle a appelé à plusieurs reprises les gendarmes qui lui ont dit qu'ils fallait porter plainte à plusieurs ce qui m'étonne énormément. Je lui ai conseillé de faire un courrier à notre bailleur...et d'insister pour la plainte...car c'est une nuisance...mais je souhaitais en savoir plus.

Merci d'avance pour vos réponses..

Cdlt Ingrid

Par **Tissuisse**, le **31/10/2018** à **13:12**

Donc, effectivement, faire une LR/AR individuelle puis collective au propriétaire-bailleur afin que celui-ci intervienne envers cette locataire. Il est responsable du "bon choix" de ses locataires.